

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-2-1

2^{ème} Commission

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

Service instructeur

Service collèges

Service consulté

CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE DEUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DEDIES AUX EQUIPEMENTS NUMERIQUES ET AUX PRESTATIONS AMOA TICE POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION ET LES SITES INTERNES DE COLLECTIVITES DU GRAND EST

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la passation et d'autoriser la signature de deux conventions constitutives de deux groupements de commandes dédiés aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et aux équipements numériques dans les établissements d'enseignement et de formation et les sites internes de collectivités du Grand Est, et de nommer le représentant de la Collectivité dans les instances de gouvernance. La Région Grand Est est désignée coordonnateur des deux groupements.

En 2011, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont organisés en groupement de commandes afin de mutualiser les achats de fournitures informatiques pour les collèges et lycées alsaciens.

Avec la réorganisation territoriale, il apparaît nécessaire de revoir ce groupement. Cette opération permettra également de proposer aux autres départements du Grand Est d'intégrer le dispositif.

La réalisation des marchés de fournitures et de services en commun avec la Région Grand Est permet d'obtenir des tarifs préférentiels grâce au volume de commandes, et de mutualiser certaines prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Par ailleurs, un parc informatique homogène entre collèges et lycées offre des facilités de maintenance, notamment dans les cités scolaires.

Une première convention a pour objectif de constituer un groupement de commandes avec la Région Grand Est et le Département de la Meuse pour l'achat d'équipements numériques (ordinateurs, tablettes...).

Une seconde convention a pour objectif de constituer un groupement de commandes avec la Région Grand Est uniquement pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Région Grand Est est désignée coordonnateur des deux groupements.

Chaque membre du groupement de commandes nomme et mandate son représentant pour siéger dans les différentes instances de pilotage. Cette mission peut être confiée à un(e) élu(e) de la Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les équipements numériques,
- Approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les prestations d'AMOA TICE,
- Désigner M. Philippe MEYER, vice-président de la Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles, délégué à l'éducation et à la jeunesse, comme représentant titulaire de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des instances des groupements de commandes pour les équipements numériques et les prestations d'AMOA TICE,
- M'autoriser à signer les deux conventions jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY